

COMMUNE DE RUMIGNY
INFORMATION JANVIER 2023


Impression : Mairie de Rumigny

Ne pas jeter sur la voie publique



 www.rumigny.fr

 mairie.rumigny@gmail.com

 03 22 42 05 52

*Le Maire, ses adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux de Rumigny
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023 !*

- Mercredi 3 :** **RESAGO : LIGNE R62 Estrée-sur-Noye – Gare du nord** Nouveaux horaires à partir de ce jour :
En semaine et samedi à destination d'Amiens, desserte à Rumigny à 9h28, 10h28, 12h28 et 14h58.
En semaine à destination d'Estrées-sur-Noye, desserte à Rumigny à 12h47, 14h32, 16h02 et 17h02.
Le samedi à destination d'Estrées-sur-Noye, desserte à Rumigny à 12h47, 14h32, 17h02 et 18h02.
Plus d'info sur le site de la Mairie (voir page d'accueil).
- Mercredi 4 :** Bibliothèque fermée.
- Mercredi 11 :** Collecte des emballages (bacs jaunes)
- Samedi 14 :** Assemblée Générale du **Comité des fêtes** à la **salle polyvalente** à 16h.
- Jedi 19 :** Début de la campagne de recensement. Madame Corinne BLANGER agent recenseur, se présentera à compter de cette date et jusqu'au 18 février avec les questionnaires.
- Mercredi 25 :** Collecte des emballages (bacs jaunes)

DÉLESTAGE – COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Des coupures d'électricité pourraient avoir lieu en ce mois de janvier. Vous trouverez au dos de cette feuille les points clés afin de vous préparer au mieux aux délestages et à en suivre les étapes.

LAVAGE VÉHICULES ET REJET D'EAUX SALES

Il est interdit de laver les véhicules sur la chaussée et de déverser les rejets d'eaux sales dans les caniveaux. Pour rappel, ce sujet est traité dans l'article 2 de l'arrêté municipal pour l'entretien permanent des espaces publics.

Plus d'info sur cet arrêté accessible à l'adresse ci-contre : <https://www.rumigny.fr/wp-content/uploads/2022/04/ARRETE-ENTRETIEN-PERMANENT-DES-ESPACES-PUBLICS.pdf>

INFLUENZA AVIAIRE (GRIPPE AVIAIRE)

La zone de surveillance concernant Rumigny est levée.

En dehors des élevages, il n'y a plus d'obligation de mises à l'abri des volailles.

Plus d'information sur : <https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Animaux/Influenza-aviaire>

RECYCLAGE

La commune dispose d'un **conteneur à papiers/cartons**, de deux **conteneurs à verre** et d'un **conteneur pour la collecte des vêtements** géré par « Le Relais ». Un **conteneur** (verre ou papiers/cartons), **est plein** ? Signalez-le par un message aux services d'Amiens Métropole au **03 22 33 12 12**.

Des conteneurs sont également à votre disposition dans le couloir de la Mairie pour récupérer les bouchons en plastique, les bouchons en liège, les piles et les paires de lunettes.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous constatez une panne d'éclairage sur la voie publique ? Signalez-la à la Mairie sur mairie.rumigny@gmail.com ou directement via le site de la Mairie www.rumigny.fr. Certains candélabres sont numérotés, Précisez ce numéro, sinon indiquez le numéro de l'habitation la plus proche !

NOURISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou de la nourriture, en tous lieux susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons.

INFORMATIONS CONCERNANT LES DÉLESTAGES (COUPURES D'ÉLECTRICITÉ)

Il est impossible de savoir de façon certaine si des délestages vont ou non avoir lieu cet hiver. Mais il faut se préparer à cette éventualité.

DURÉE ET HORAIRES EN CAS DE DÉLESTAGE :

Les coupures d'électricité n'excéderont pas 2 heures. Elles auront lieu entre 8h et 13h et entre 18h et 20h. Tous les clients d'un « départ » Enedis seront coupés (foyers, entreprises, collectivité, administrations...), que le compteur soit Linky ou pas.

LES CONSÉQUENCES :

Les téléphones fixe et mobile ne fonctionneront pas pendant les phases de délestage. Il ne sera plus possible d'appeler les services de secours (numéros d'appels d'urgence 15, 17, 18, 115, 196).

Seul l'usage du 112 sera possible.

Les écoles n'accueilleront pas les élèves pendant les délestages lorsque ceux-ci auront lieu le matin.

Une présence en Mairie sera assurée pendant les périodes de délestage.

LES DIFFÉRENTES PHASES :

• **La phase de préparation :**

Vous pouvez consulter les données disponibles sur le site internet EcoWatt (www.monecowatt.fr), de RTE. L'outil EcoWatt s'apparente, pour le système électrique, à un outil de prévision météo. Il présente trois niveaux de vigilance sur une carte de la France métropolitaine.

- Signal vert : la consommation électrique est jugée normale ;
- Signal orange : le système électrique est tendu. Les éco-gestes sont à privilégier ;
- Signal rouge : le système électrique est très tendu sur certains créneaux horaires. Des coupures électriques sont inévitables si la consommation d'électricité ne diminue pas.

• **La phase de suivi renforcé :**

À **partir de J-3**, RTE émettra publiquement un signal EcoWatt orange ou rouge sur les créneaux horaires concernés.

À **J-2**, RTE confirmera la prévision d'un signal rouge sur EcoWatt. L'information sera largement diffusée au plan national mais la zone géographique n'est pas encore connue à ce stade. Il est aussi possible qu'une alerte à J-3 ne soit pas confirmée.

• **La phase de mobilisation :**

À **J-1**, RTE confirme définitivement le signal rouge sur EcoWatt.

À **15h**, RTE produira une première prévision de puissance à délester. Cette information sera transmise à ENEDIS et visible sur EcoWatt. Le signal devient alors rouge sur EcoWatt.

Vers 17h, ENEDIS produira une première version de son plan de délestage. Le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr> renseignera sur les villes concernées et indiquera l'heure précise de la coupure électrique. Le site EcoWatt renverra vers cette page d'information du site ENEDIS.

À **19h30**, RTE procédera à une mise à jour des puissances et/ou tranches horaires à délester et transmettra ces informations à ENEDIS.

À **partir de 21h30**, ENEDIS actualisera les zones géographiques, la liste des communes concernés par le délestage.